

Le Conseil de Surveillance de Tereos demande aux huit auteurs de la plainte pour actes de terrorisme de démissionner

Le Conseil de Surveillance de Tereos demande à chacun des auteurs de la plainte classée sans suite par le Parquet antiterroriste de Paris et visant Tereos pour actes de terrorisme, de démissionner sans délai. Ces agissements sont incompatibles avec l'exercice de leurs fonctions au sein de Tereos.

Ces huit personnes ont mis gravement en danger les coopérateurs et les salariés en accusant Tereos d'avoir aidé à la préparation d'actes terroristes. Il est choquant que ces personnes continuent de justifier leurs actes et d'en nier les conséquences dramatiques. La réputation de Tereos a été durablement entachée, en France comme à l'international.

Pour protéger ses intérêts, Tereos a immédiatement initié une action en dénonciation calomnieuse. A cet effet, MM. François-Xavier BEAURY, Gilles BOLLE, Etienne CLABAUT, Gérard CLAY, Laurent COURTIER, Jérôme HARY, Philippe HENNEBERT et Xavier LAUDE sont cités à comparaître le 4 juin prochain devant la 16ème Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris.

Face aux attaques et aux tentatives de déstabilisation incessantes contre Tereos et ses dirigeants, le Conseil de Surveillance renouvelle son entière confiance au Directoire et confirme sa détermination à poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie de croissance et de diversification dans l'intérêt de Tereos, de ses salariés et de ses associés coopérateurs.

A propos de Tereos

Avec comme vision à long terme la valorisation des matières premières agricoles et le développement de produits alimentaires de qualité, Tereos figure parmi les leaders des marchés du sucre, de l'alcool et de l'amidon. Les engagements sociétaux et environnementaux du groupe contribuent à la performance de l'entreprise dans la durée tout en renforçant sa contribution en tant qu'acteur responsable. Groupe coopératif, Tereos rassemble 12 000 agriculteurs et dispose d'un savoir-faire reconnu dans la transformation de la betterave, de la canne, des céréales et de la pomme de terre. Grâce à ses 49 sites industriels, à une implantation dans 17 pays et à l'engagement de ses 25 000 collaborateurs, Tereos accompagne ses clients au plus près de leurs marchés avec une gamme de produits large et complémentaire. En 2017/18, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros.

Contact presse :

DGM Conseil - Christian d'Oléon, chrisdo@dgm-conseil.fr – Tél. : +33 (0)1 40 70 11 89